

**Autorisant l'occupation du domaine public
3 rue Général Huard par le Jardin Samovar
Le samedi 20 et dimanche 21 avril 2024 à l'occasion
de la fête des Métiers d'Art**

M. Philippe LEMAÎTRE, Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY,

Vu les articles L 2212.1, L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la circulation routière,

Vu la demande présentée le 18 avril 2024 par Mme Sylvia Flambard – Jardin Samovar, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public devant le 3 rue Général Huard afin d'installer quelques tables dans le cadre de la fête des Métiers d'Art,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité et le bon ordre à cette occasion,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le samedi 20 et dimanche 21 avril 2024, Mme Sylvia Flambard – Jardin Samovar est autorisée à occuper le domaine public devant le 3 rue Général Huard afin d'installer quelques tables dans le cadre de la fête des Métiers d'Art. Mme Sylvia Flambard devra faire son affaire personnelle de la pose des panneaux réglementaires.



Article 2

- Le Directeur Général des Services de la CN Villedieu-les-Poêles – Rouffigny,
- le Commandant de la Communauté de Brigade de la CN,
- le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de la CN,
- Mme Sylvia Flambard,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 19/04 au 06/05/2024

La notification faite le 19/04/2024

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny
jeudi 18 avril 2024



Le Deuxième Adjoint,

Francis LANGELIER